

FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : MEDITOURBE Site inspecté : Port-Saint-Louis-du-Rhône Date de l'inspection: 24/08/2017

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

Le site d'exploitation de la société MEDITOURBE a subi un incendie le 23 août 2017 à 00h20.

L'exploitant n'a pas transmis immédiatement à l'inspection des installations classées la fiche Gravité-Perception.

Ecart aux dispositions de : article 2.5.1 de l'arrêté préfectoral n° 1-2005 A du 28 septembre 2006.

Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Arnaud MERCIER
DirecteurReprésentant de l'exploitant
Fonction et Signature

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Nous avons bien pris note de cet écart.

La fiche "Gravité-Perception" a été distribuée aux différents services : Production - Administration - Maintenance - Direction.

Les responsables des services sont informés de l'obligation d'envoyer cette fiche immédiatement en cas d'incident.

Les dispositions sont prises pour que vous soyez informé en cas de nouveau incident.

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non
Proposition de mise en demeure Oui Non
Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

Cette mise en conformité sera vérifiée lors d'une prochaine visite d'inspection.

L'inspection le : 15/09/2017

 Fiche soldée le :

DREAL